

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 JUIN 2024

**Délibération n°2024.06.97**

**Direction des ressources humaines - Attribution d'une subvention complémentaire au Comité d'action sociale : avenant n°1 à la convention 2024**

LE TREIZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 07 juin 2024

**Secrétaire de Séance:** Martine FRANCOIS-ROUGIER

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **54**  
Nombre de pouvoirs: **12**  
Nombre d'excusés: **9**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUËT, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Philippe VERGNAUD à Sophie FORT,

**Excusé.e(s):**

Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, François ELIE, Bertrand GERARDI, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Marcel VIGNAUD,

**Suppléant.e(s):**

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 20/06/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.06.97**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE D'ACTION SOCIALE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2024**

Pilier : 9 Une agglomération qui développe et prend soin de ses ressources au service des politiques communautaires et des citoyens  
Ambition : 902-9 Mobilisation des services communautaires  
Enjeux : 90206-9 Piloter la masse salariale

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous
- ODD 10 : Réduire les inégalités

Par délibération n°30 du 28 mars 2024, le conseil communautaire a attribué une subvention au comité d'action sociale (C.A.S.) d'un montant de 301 830 € pour la mise en place de prestations d'actions sociales, culturelles et sportives collectives ou individuelles, au profit des agents communautaires.

Par courrier réceptionné le 17 mai 2024, Madame la Présidente du comité d'action sociale sollicite un complément de subvention exceptionnelle pour 2024.

En effet, l'association a fait valoir une augmentation continue du nombre de bénéficiaires en lien avec l'évolution des effectifs de GrandAngoulême sans que la subvention octroyée ne soit revalorisée. Grâce à cette subvention complémentaire, elle souhaiterait pouvoir modifier les tranches de revenus pour les chèques vacances, les chèques culture et de rentrée scolaire, afin de tenir compte de la hausse du coût de ces postes pour les agents communautaires du fait de l'inflation. Elle fait part également de la revalorisation du montant des prestations sociales obligatoires actées par circulaire ministérielle, qui a engendré une augmentation de + 7%. Enfin, elle souhaite organiser 2 sorties familiales accessibles à un grand nombre d'agents (l'une au Puy du Fou et l'autre au zoo de La Flèche). Son besoin de financement complémentaire s'élève à 15 500 € et représente une progression de 5% de la subvention votée en 2024.

Nom de l'association bénéficiaire	Inscription BP 2024	Inscription complémentaire	Objectifs/projets soutenus
Comité d'action sociale du personnel (CAS)	301 830 €	<b>15 500 €</b>	Instituer en faveur du personnel communautaire toutes formes d'aides : financières, matérielles, sportives, culturelles ou sociales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 20/06/2024

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle au comité d'action sociale de 15 500 € pour compléter ses actions en 2024 au profit des agents communautaires.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention 2024 passée avec le CAS.

**DE PREVOIR** les crédits correspondants aux budgets 2024 et suivants.

<b>Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024\_06\_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024  
Publication : 20/06/2024

Avenant n°1 à la convention  
entre GrandAngoulême et  
l'association « comité d'action sociale de  
GrandAngoulême »

**Subvention complémentaire exceptionnelle 2024**

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi du 13 juillet 1983 modifiée (par loi n° 2007 – 148 du 2 février 2007 et notamment son article 9) ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée (par la loi n° 2007 – 209 du 9 février 2007 et notamment son article 88-1) ;

Vu la convention signée le **XX** mars 2024 entre la communauté et le CAS pour l'année 2024,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

*ENTRE*

**La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME - et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération n° 2024.06.97 - après dénommée le GrandAngoulême, d'une part

*ET*

**L'association « comité d'action sociale de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême**", domiciliée 4, rue Jean Mermoz, 16000 ANGOULEME, représentée par sa présidente, Madame Nathalie FRANCOIS, d'autre part

**ARTICLE 1 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE**

GrandAngoulême décide d'attribuer au comité d'action sociale, une subvention complémentaire exceptionnelle de **15 000 €** sur l'année 2024, pour compléter ses actions au profit des agents communautaires.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le .....

*La Présidente de l'association  
C.A.S. du GrandAngoulême*

*Pour le Président de GrandAngoulême  
Le conseiller délégué, membre du bureau,*

**Nathalie FRANCOIS**  
Maire de GrandAngoulême

**Eric BIOJOUT**

016-200071827-20240613-2024\_06\_97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024

Publication : 20/06/2024